



**COMMUNIQUÉ**  
**DU SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)**

**31 JANVIER 2025**

1. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ci-après dénommé « Le Sommet », s'est tenu à Harare en République du Zimbabwe le 31 janvier 2025, afin d'examiner la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo (RDC).
2. En sa qualité de Président de la SADC, Son Excellence le Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, a ouvert officiellement le Sommet et en a assuré la présidence.
3. Les chefs d'État et de gouvernement suivants ou leurs représentants ont pris part à la réunion, comme suit :

Zimbabwe :	S.E le Président Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa
Botswana :	S.E le Président Douma Gideon Boko
République Démocratique du Congo :	S.E le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Madagascar :	S.E le Président Andry Rajoelina
Mozambique :	S.E le Président Daniel Francisco Chapo
Afrique du Sud :	S.E le Président Matamela Cyril Ramaphosa

République-Unie de Tanzanie :	Son Excellence Présidente Dr. Samia Suluhu Hassan
Zambie	S.E le Président Hakainde Hichilema
Lesotho:	l'honorable Samuel Ntsokoane Matekane, Premier ministre
Eswatini	l'honorable Vice Premier Ministre, M. Thulisile Dladla
Angola :	S.E l'Ambassadeur Tété António, ministre des Relations extérieures
Malawi :	l'honorable Nancy Gladys Tembo, ministre des Affaires étrangères
Namibie :	l'honorable Frans Kapofi, ministre de la Défense et des Anciens combattants.

4. Des informations récentes sur la situation sécuritaire régnant dans l'est de la République Démocratique du Congo ont été communiquées au Sommet, qui a pris note avec inquiétude des récentes attaques menées par le groupe armé M23 et les Forces armées du Rwanda (RDF) contre les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) et la population civile dans diverses zones de la province du Nord-Kivu.
5. Le Sommet a exprimé ses plus sincères condoléances à la République démocratique du Congo, à la République d'Afrique du Sud, à la République du Malawi et à la République-Unie de Tanzanie pour les militaires qui ont perdu la vie au cours des récentes attaques perpétrées dans la ville de Sake, dans l'est de la République Démocratique du Congo, où ils étaient en service dans le cadre de la SAMIDRC, et il a souhaité un prompt rétablissement aux blessés.
6. Le Sommet a exprimé sa préoccupation face aux récentes attaques menées qui continuent d'aggraver la situation sécuritaire et humanitaire en République démocratique du Congo et a appelé au rétablissement immédiat des services essentiels tels que l'eau, l'électricité, les moyens de communication et les lignes d'approvisionnement en denrées alimentaires et autres produits de base.
7. Le Sommet a condamné avec la plus grande fermeté les attaques menées contre les troupes de la SAMIDRC par le M23 et les Forces armées du Rwanda (RDF) opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, car ces actions violent

le cessez-le-feu conclu dans le cadre du processus de Luanda le 30 juillet 2024 et compromettent la paix et la sécurité de ce pays et de la région de la SADC.

8. Le Sommet a rappelé sa décision prise en mai 2023 relative au déploiement d'une mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo afin de soutenir son aspiration à la paix et à la sécurité, et de défendre son intégrité territoriale. À cet égard, le Sommet a noté que ces objectifs n'ont pas encore été atteints.
9. Le Sommet a réitéré son soutien aux efforts diplomatiques visant à assurer une résolution pacifique du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo par le biais du processus de Luanda, conduit par Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique, et du processus de Nairobi, conduit par Son Excellence Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya.
10. Le Sommet a ordonné l'envoi immédiat des ministres de la défense, des chefs d'état-major et des pays contributeurs de troupes en République démocratique du Congo afin d'assurer la sécurité des troupes de la SAMIDRC et de faciliter le rapatriement immédiat des corps des militaires décédés et de ceux qui ont été blessés.
11. Le Sommet préconise la tenue immédiate d'un Sommet conjoint entre la SADC et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) afin de réfléchir à la manière de régler la situation sécuritaire en République démocratique du Congo, comme cela avait été proposé par le 24<sup>e</sup> Sommet extraordinaire des chefs d'État de l'EAC tenu le 29 janvier 2025.
12. Le Sommet a chargé la Troïka de l'organe de la SADC sur la coopération en matière de politique, défense et sécurité, de faire participer toutes les parties étatiques et non étatiques au conflit à un processus de cessez-le-feu afin de protéger les vies et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers les personnes et les communautés touchées par le conflit armé.
13. Le Sommet a exhorté les autorités politiques et diplomatiques qui sont parties aux conflits à prendre part à des efforts coordonnés et constructifs de dialogue, notamment en soutenant le processus de Luanda, les apports de la MONUSCO et d'autres acteurs, de sorte à rétablir la paix et la sécurité dans l'est de la République Démocratique du Congo ; et
14. Le Sommet a de nouveau réaffirmé sa solidarité et son engagement inébranlable à continuer de soutenir la République démocratique du Congo dans sa quête de

sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et dans sa recherche d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables.

15. Le Sommet a exprimé sa solidarité avec la République Démocratique du Congo et a remercié les hommes et les femmes déployés dans les missions de la SAMIDRC pour leur dévouement, résilience et leurs efforts en faveur de la préservation de la paix et de la sécurité dans la Région.
16. Le Sommet a félicité la République de Madagascar pour avoir promis de fournir un soutien médical aux blessés et aux personnes déplacées sur le théâtre des opérations dans l'est de la République démocratique du Congo.
17. Le Sommet a félicité Son Excellence Daniel Francisco Chapo pour son élection à la présidence de la République du Mozambique et s'est réjoui de sa participation au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC.
18. Le Sommet a pris note de l'expression de gratitude exprimée par Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, pour le soutien indéfectible apporté par la SADC afin de surmonter les menaces qui pèsent sur la sécurité dans ce pays.
19. Le Sommet a félicité la Présidente de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la SADC, S.E Dr Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République unie de Tanzanie, pour son leadership, son engagement et ses orientations en faveur de la paix et de la sécurité dans la région de la SADC.
20. Le Sommet a tenu à remercier le Président de la SADC, Son Excellence le Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, pour avoir convoqué le Sommet extraordinaire de la SADC et pour son leadership dans la promotion de la coopération régionale en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région de la SADC.
21. Le Président de la SADC a témoigné sa gratitude aux chefs d'État et de gouvernement qui ont participé au Sommet pour leur participation et leur engagement à œuvrer conjointement.

**Fait le 31 janvier 2025**  
**Harare, République du Zimbabwe**